

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 12 décembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 12 décembre à 16h45, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 06 décembre, s'est réuni en salle Grand Arc de l'espace François Mitterrand – 2 rue Marius Baboulaz à Montmélián, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

En application des dispositions de l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, cette séance est sans conditions de quorum : au report de la séance du 03 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Anne-Marie	COMMUNAL	X		
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION			X
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
Christian	COLLOUD	X		
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

35-2024 - DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE D'UN COMPLÉMENT DE SUBVENTION POUR 2024 ET D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2025

La présente délibération a pour objet de demander à la Communauté de communes le versement d'un complément de subvention d'équilibre de fonctionnement pour l'exercice 2024 et d'un acompte de subvention d'équilibre de fonctionnement pour l'exercice 2025.

❖ Complément de subvention 2024

Au vu de la réalisation des deux budgets M57 et M22 du CIAS après près de 11 mois d'exécution budgétaire, il apparaît que des dépenses non prévues au budget d'une part, et les variations d'activité de portage de repas et d'aide à domicile d'autre part, conduisent à un déficit attendu pour l'exercice 2024 d'environ 40 000 € tous budgets confondus.

La constatation de dotations aux provisions pour créances douteuses à hauteur de 14 000 €, le déficit généré par les variations d'activité à hauteur de 16 000 € et le paiement en section de fonctionnement du logiciel de portage de repas à hauteur de 6 000 € en constituent les trois raisons principales.

❖ Acompte de subvention 2025

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie assurant des missions de service public pour le compte de la Communauté de communes dans le domaine de l'action sociale pour les personnes âgées (aide à domicile, portage de repas), il est proposé de solliciter une subvention de fonctionnement pour 2025 à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au moment du vote du budget du CIAS en 2025.

Toutefois, afin de couvrir les besoins en trésorerie du CIAS dès le début de l'année 2025, il est proposé de demander au préalable à la Communauté de communes le versement d'un acompte qui sera déduit du montant total de la subvention qui sera alloué par la Communauté de communes en 2025.

Le montant de cet acompte demandé s'élève, comme pour l'exercice 2025, à 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'année 2024 le versement d'un complément de subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 40 000 €.
- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'année 2025 le versement d'un acompte de 150 000 €, à déduire du montant définitif de la subvention 2025.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,


Nadia FAVRE



La Présidente,


Béatrice SANTAIS